

C P . AUDIT
CUBAYNES, PUJO & BERTHAUD

Expertise et révision comptable

Commissariat aux comptes

Tecnosud, 607 rue Félix Trombe,
66000 PERPIGNAN

Tél : 04.68.68.20.20 - Télécopie : 04.68.68.20.19

www.cp-audit.com

e-mail : cpaudit@cp-audit.com

ASSOCIATION FESTIVAL
PABLO CASALS

ooOoo

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
exercice clos le 30/09/2020

RAPPORT sur les COMPTES ANNUELS
BILAN & ANNEXES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels exercice clos le 30.09.2020

A Mesdames et Messieurs les membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 05 avril 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association « Festival Pablo Casals » relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 8 février 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne l'annexe aux comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration, assisté d'un expert-comptable.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Perpignan, le 24 février 2021
Patrick PUJO, Commissaire aux Comptes



Association **FESTIVAL PABLO CASALS**

Comptes Annuels & Annexes au 30/09/2020

BILAN ACTIF	1 p
BILAN PASSIF	1 p
COMPTE DE RESULTAT	1 p
ANNEXES	13 p

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/09/2020			30/09/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	8 632	8 632		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	5 000	5 000		
	Autres immobilisations corporelles	13 071	12 311	761	1 696
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	5 055		5 055	5 014
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	31 759	25 943	5 816	6 710
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	270		270	835
	Avances et Acomptes versés sur commandes				169
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	125		125	678
	Autres créances	53 041		53 041	151 704
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	89 306		89 306	49 143
	Charges constatées d'avance	2 818		2 818	5 271
	TOTAL (II)	145 560		145 560	207 799
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		177 319	25 943	151 376	214 510

(1) dont droit au bail
 (2) dont à moins d'un an
 (3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

Dons en nature restant à vendre

- autorisés par l'organisme de tutelle

13 1/16

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2020

30/09/2019

		30/09/2020	30/09/2019
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	132 687	134 192
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(4 198)	(1 505)
	Total des fonds propres	128 489	132 687
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	128 489	132 687
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	10 581 10 244	12 673 16 583
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	2 062	407 52 160
	Total des dettes	22 887	81 823
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		151 376	214 510
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(4 198,44)	(1 505,35)
(1) Dont à moins d'un an		22 887	81 823
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		30/09/2020	30/09/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	102	4 108
	Prestations de services	93 183	413 569
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	251 700	242 500
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	10	10
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		840
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	344 995	661 027
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		104
	Variation de stock	565	359
	Autres achats et charges externes	190 789	427 122
	Impôts, taxes et versements assimilés	9 045	7 711
	Rémunération du personnel	77 802	170 450
	Charges sociales	26 214	55 804
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	936	936
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	497	7
	Total des charges d'exploitation	305 848	662 492
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	39 147	(1 465)
Produits financiers Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	50	39
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	50	39
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	39 198	(1 427)
	Produits exceptionnels	120	260
	Charges exceptionnelles	43 516	338
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(43 396)	(79)
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	345 165	661 325
	TOTAL DES CHARGES	349 364	662 831
	EXCEDENT ou DEFICIT	(4 198)	(1 505)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

I. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice sont élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le plan comptable général de 1999 et tiennent compte de l'incidence des nouvelles règles comptables obligatoires à compter du 1^{er} Janvier 2005 relatives aux actifs, aux amortissements et dépréciations. L'association doit également se conformer aux règlements CRC 99-01 du 16/02/1999 et CRC 2009-01 du 29/12/2009.

Le bilan de l'exercice présente un total de **151 376 euros**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Faits significatifs :

- **Crise sanitaire COVID 19 : la crise sanitaire COVID 19 a eue des conséquences significatives :**

1/ Sur l'activité de l'association : l'édition 2020 s'est bien déroulée, mais dans un format très réduit au contexte et dans le respect des règles et contraintes sanitaires - 10 concerts sur 5 jours contre 42 concerts sur près de 3 semaines en 2019, et le festival a dû renoncer à accueillir les étudiants dans le cadre de son académie.

2/ Sur ses budgets qui ont donc été adaptés à cette réduction d'activité.

13 4/16

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Le bénévolat, mise à disposition à titre gratuit de personnels, mobiliers, matériels et de locaux sont non valorisés, car difficilement quantifiables.

- La ville de Prades a, pour sa part, facturé la mise à disposition d'une secrétaire à temps partiel, facturation compensée par une subvention de même nature.

Faits postérieurs :

La crise sanitaire COVID 19 est au jour de l'arrêté des comptes toujours d'actualité, néanmoins,

- La gouvernance, confiante du soutien des financeurs publics et privés comme depuis plus de 70 ans, considère que la continuité d'exploitation et la pérennité de l'association ne sont pas remises en cause, ainsi,

- L'édition 2021 est déjà programmée dans un "format plus normal" et en adéquation avec les règles sanitaires actuelles, et sera, le cas échéant, revue à la baisse si la crise sanitaire n'est pas résorbée d'ici là.

II. NOTE DE PRESENTATION GENERALE

L'exercice considéré débute le 01/10/2019 et finit le 30/09/2020.

Il a une durée de 12 mois.

III. NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisation) ou à leur coût de production. Le tableau des immobilisations figurant en annexe mentionne les mouvements de l'exercice.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire sur la durée d'usage des biens ou de la durée de protection juridique.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat + frais accessoires).

Il a fait l'objet d'un inventaire physique à la clôture de l'exercice.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont , le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables..

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Eléments relatifs au compte de résultat

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **345 165** euros et un total **charges** de **349 364** euros, dégageant ainsi un **résultat déficitaire** de **-4 198** euros.

2. Distinction des résultats courant et exceptionnel

Le classement des éléments exceptionnels s'effectue de la manière suivante :

- les éléments exceptionnels des activités ordinaires ont été portés au résultat courant.
- les éléments exceptionnels hors des activités ordinaires ont été portés en résultat exceptionnel.

B 6/16

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Figure notamment en charges exceptionnelles une indemnité transactionnelle de mise à la retraite du directeur artistique pour 43 500 €.

V. AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif moyen

Par effectif moyen, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par l'entreprise. Il est composé à la clôture des comptes de 2 personnes.

2. Fiscalité

L'association est soumise à l'impôt sur les sociétés.

3. Engagements hors bilan

Les tableaux figurant en annexe résument les engagements hors bilan de l'association.

Les engagements d'indemnités de départ en retraite n'ont pas été provisionnés, ni évalués car non significatifs.

n 7/16

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2020
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	8 632				8 632
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 632				8 632

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 000				5 000
	Instal., agencement, aménagement divers	5 483				5 483
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier	7 589				7 589
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 071				18 071

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés	5 014		41		5 055
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 014		41		5 055

TOTAL		31 718		41		31 759
--------------	--	---------------	--	-----------	--	---------------

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	8 632			8 632
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 632			8 632
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 000			5 000
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	5 483			5 483
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	5 892	936		6 828
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 375	936		17 311
TOTAL		25 007	936		25 943

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/09/2020

Total des Produits à recevoir		45 356
Autres créances		45 356
PAR/TCE	476	
SUBVENTION CONSEIL DEP. A REC.	20 000	
SUBVENTION CDC A RECEVOIR	10 000	
FONDS DE DOTATION A RECEVOIR	3 880	
DON SPEDIDAM A REC.	11 000	

B 10/16

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2020

Total des Charges à payer		9 812
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS/FACT.A RECEVOIR</i>	6 583	6 583
Dettes fiscales et sociales <i>F.C.A.P.</i> <i>ETAT/CFE</i>	490 677	1 167
Autres dettes <i>DEB. CRED./CH. A PAYER</i>	2 062	2 062

5 11/16

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			2 818
Assurances		2 283	
Cotisations		113	
Maintenance		423	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 818

13 12/15

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

B 13/16

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	30/09/2020
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice			11 353		11 353
	TOTAL			11 353		11 353
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

B 14/16

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	125	125	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 100	7 100	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	45 941	45 941	
	Charges constatées d'avance	2 818	2 818	
	TOTAL DES CREANCES	55 984	55 984	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/09/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 581	10 581		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 028	6 028		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 509	3 509		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	708	708		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	2 062	2 062		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	22 887	22 887		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

B 15/16

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	134 192		1 505	132 687
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	(1 505)		2 693	(4 198)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	132 687		4 198	128 489